

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : modification de l'intérêt communautaire afférent à la politique locale du commerce

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : modification de l'intérêt communautaire afférent à la politique locale du commerce

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20191212_03 du 12 décembre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente,

Vu la délibération n°20211104_11 du 04 novembre 2021 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente,

Vu la délibération n°20211216_09 du 16 décembre 2021 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente,

Vu le courrier de Mme le maire de Verdille, reçu le 17 janvier 2024, par lequel Mme le maire expose son souhait de maintenir et pérenniser directement les commerces locaux présents sur la commune,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 05 février 2024, concernant la rétrocession d'équipements communautaires à la commune de Verdille,

Considérant que l'intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Monsieur le Président propose à l'assemblée plénière d'approuver la définition de l'intérêt communautaire comme suit :

1. Pour les compétences obligatoires :

1.1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Élaboration et suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- Numérisation des réseaux communautaires.

1.2. **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

• **Création, aménagement et gestion :**

- du multiple rural d'Aussac-Vadalle,
- du multiple rural de Vouharte,
- du multiple rural de Saint-Fraigne (Boulangerie),
- du multiple rural de Xambes (Boucherie),
- ~~des multiples ruraux de Verdille.~~
- La mise en œuvre, le suivi et l'animation d'opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services sur le territoire communautaire
- Aide à la promotion et à la commercialisation des produits locaux

2. Pour les compétences optionnelles :

2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Etudes et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments communautaires ;
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques.

2.2 Politique du logement et du cadre de vie

- Réhabilitation, entretien et gestion des logements locatifs communautaires et des logements communaux mis à disposition par les communes membres ;
- Actions collectives en matière de politique de l'habitat : OPAH, PIG ou autres opérations équivalentes.

2.3 Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire :

- Voirie desservant les équipements communautaires définis ci-après

2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Piscine de Mansle
- Motocross de Vouharte
- Site de Puymerle
- Slalom de Montignac-Charente
- Plan d'eau des Gours
- Baignade du Portal à Vars
- Stade d'eaux vives à Mansle
- Maison du patrimoine de Tusson
- Réseau de bibliothèques du Pays d'Aigre
- Equipements sportifs communautaires situés à proximité du collège d'Aigre

2.5 Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions et soutien en faveur des activités de formation et d'animation, culturelle, sportive, de loisirs et de développement social ayant un impact dépassant significativement le territoire communautaire ;
- Création, aménagement, entretien et gestion d'établissements et de services d'accueil pour les jeunes et la petite enfance sur le temps extra-scolaire : relais assistantes maternelles, lieu accueil enfants/parents, halte-garderie, multi-accueil, accueil de loisirs sans hébergement ;
- Coordination et développement des actions en direction du jeune public dans le cadre d'actions contractualisées ;
- Soutien de projets pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle : participation financière au profit de la mission locale Arc-Charente ;
- Soutien aux projets d'animation culturelle, environnementale et sportive élaborés par les écoles du 1^{er} degré situées sur le territoire communautaire ou rattachées à un RPI dont au moins une école est située sur le territoire communautaire ;
- Construction, entretien et gestion des maisons de santé d'Aigre, de Saint-Amant-de-Boixe et d'Aunac-sur-Charente.

2.6 Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.

- Etudes, réalisation et gestion du service d'assainissement collectif ;
- Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la modification de la définition de l'intérêt communautaire conformément aux textes en vigueur, tel que présenté dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

